



S COMMISSION ECONOMIQUE PO

**CENTRE DE DEVELOPEMENT SOUS REGIONAL
POUR L'AFRIQUE DU CENTRE (CDSR-AC)**

RAPPORT

**REUNION SOUS-REGIONALE PREPARATOIRE
au
TROISIEME FORUM POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE (ADF III)**

**3 au 5 février 2002
Yaoundé (Cameroun)**

I. INTRODUCTION

1. La réunion préparatoire au troisième Forum de Développement pour l'Afrique (ADF III) s'est tenue à Yaoundé (Cameroun), à l'hôtel Hilton, du 03 au 05 février 2002. Elle avait pour but, notamment, de passer en revue les progrès accomplis dans l'intégration régionale au niveaux de la CEEAC et de la CEMAC, en faisant un lien avec le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cette réunion avait aussi pour objectif de permettre aux participants d'arriver à une vision commune et de faire des recommandations sur les perspectives de l'intégration en Afrique Centrale, qui sera défendue à l'ADF III.

II. SÉANCE D'OUVERTURE

2. La réunion a été déclarée ouverte par M. Martin Okouda Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire qui a chaleureusement remercié le Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale (CDSR-AC) pour avoir initié la tenue de cette réunion. Il a souligné que la tenue de cette réunion sous-régionale en terre camerounaise, manifeste la volonté concrète de la CEA à appuyer les actions des pays de la sous-région dans le processus d'intégration socio-économique. Il a assuré le CDSR-AC de l'appui et l'engagement du gouvernement camerounais afin que les actions entreprises par le Centre aboutissent. Il a constaté que l'Afrique pouvait être marginalisée, en raison de la mondialisation, de l'insuffisance des ressources financières, de l'évolution rapide des techniques et des communications et de l'absence de progrès dans l'intégration sous-régionale. A cet effet, il a suggéré que l'Afrique s'intègre dans l'économie mondiale afin de jouer le rôle qui lui est dévolu mais en se gardant des risques et en saisissant toutes les opportunités qui lui sont offertes par cette mondialisation.

3. L'entrée en vigueur de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ainsi que la mise en place du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique dira-t-il offrent une occasion pour les pays de la sous-région de réfléchir à ce qu'il y a lieu d'entreprendre aux niveaux institutionnel et politique pour renforcer l'intégration régionale. En conclusion, l'orateur a salué la présence du Secrétaire Général de la CEEAC et de son adjoint, du Secrétaire exécutif adjoint de la CEMAC.

4. M. Hakim Ben Hammouda, Directeur du Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale, a remercié, le Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire pour avoir accepté de présider les cérémonies d'ouverture de cette réunion. Il a également remercié les participants qui ont bien voulu répondre positivement à l'invitation du Centre.

5. Il a passé en revue les défis auxquels les économies de l'Afrique centrale devront faire face à savoir : la dépendance aux matières premières pour l'essentiel de leurs exportations, la dette extérieure, la sécheresse, les maladies, les guerres civiles et la mauvaise gestion. Ces défis a-t-il noté ne peuvent pas être affrontés isolément mais dans un cadre stratégique global de développement et la nouvelle initiative africaine lancée depuis un an et adopté par le Sommet de l'O.U.A. à Lusaka en 2001 offre ce cadre aux pays de la sous-région.

6. Il a défini les éléments qui contribueront à une croissance plus dynamique, plus équitable et plus soutenue et a indiqué que l'objectif principal de cette initiative reste la transformation des structures socio-économiques de l'Afrique pendant cette première décennie qui est marquée par l'émergence et la consolidation au niveau mondial des blocs économiques régionaux et des vastes marchés rendus possibles grâce aux technologies avancées.

7. Toujours dans sa déclaration, le Directeur du CDSR-AC a indiqué que la transformation des structures socio-économiques du continent ne peut être dissociée de l'intégration régionale parce que les intérêts souverains sont mieux défendus par une action régionale. C'est pourquoi a-t-il souligné, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique a choisi l'intégration économique comme thème du troisième Forum pour le Développement de l'Afrique. Le Forum se penchera sur l'expérience africaine en matière d'intégration régionale et sur celle des autres régions du monde, identifiera les priorités et options majeures pour accélérer le processus d'intégration régionale en Afrique. Il définira aussi les mesures nécessaires pour la réalisation de l'Union Economique Monétaire du continent, dans un contexte purement africain.

8. En outre, Il a précisé que la présente assise a pour tâche de dresser le bilan de l'intégration régionale en Afrique centrale afin d'en tirer des enseignements pour la sous-région, en s'appuyant sur les cinq thèmes de la réunion et la pluralité des points de vue des partenaires au développement auxquels le Centre a fait appel pour témoigner de leurs expériences, et particulièrement les hauts responsables des Communautés Economiques de la sous-région. Il a aussi signalé que la réunion bénéficiera des conseils du Président de la Croix Rouge Camerounaise, ancien Secrétaire général de l'OUA ; de l'expérience des représentants chevronnés du secteur privé de la sous-région et également d'éminents universitaires.

9. Pour conclure, le Directeur du CDSR-AC a indiqué qu'il était persuadé que ces deux journées de travail pourraient permettre de faire le point sur l'état d'avancement de l'intégration régionale dans la sous-région et que cette réflexion permettra d'aller de l'avant dans le processus de l'intégration régionale et de faire en sorte que l'Afrique centrale soit un pôle dynamique de croissance et de stabilité au sien du continent.

III. PARTICIPANTS

10. Ont pris part à la réunion des universitaires, des points focaux du CDSR-AC, des représentants des Etats membres, des Communautés économiques régionales, du secteur privé, des agences du système des Nations Unies, des ONG et des organisations intergouvernementales (voir liste jointe).

IV. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

4.1. Le bilan de l'intégration régionale et les politiques économiques pour l'accélération de l'intégration économique.

11. La première séance a porté sur le bilan de l'intégration régionale et les politiques pour l'accélération de l'intégration régionale et a été présidée par le Prof. Bekolo, Recteur de l'Université de Yaoundé. Deux orateurs, notamment les professeurs Biao Barthélémy de l'Université de Parakou (Benin) et Ondo Ossa de l'Université du Gabon sont tour à tour intervenu sur le thème afin de susciter les débats. Le rapporteur de cette session était M. Tidiani Mahamat, point focal du CDSR-AC au Tchad

12. Dans son intervention, le Prof. Biao a d'abord fait un rappel des anciens plans et traité comme celui de Lagos, d'Abuja ou de Sirte en Libye ainsi que l'émergence des nouveaux accords de partenariat pour situer le contexte qui urge en faveur de l'intégration régionale.

13. L'orateur a scindé le thème en deux points essentiels:

- 1- Fondement conceptuel et mécanismes de l'intégration en Afrique Centrale;
et
- 2- Bilan et perspectives de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

14. S'agissant du premier point, le professeur a passé en revue les progrès constatés dans la sous-région sur le plan conceptuel. Le processus d'intégration a-t-il souligné, a été bien compris dans cette zone de l'Afrique comme un engagement d'élimination des barrières économiques et dans ce sens les pays de l'Afrique Centrale disposent d'un certain nombre de textes bien élaborés. Etant entendu que l'objectif principal suite à l'application effective de ces textes a été de constituer un marché commun à tous ces pays qui forment le sous-ensemble régional.

15. Dans ce même volet, l'intervenant a souligné la diversité des formes de l'intégration. C'est ainsi qu'il a évoqué la voie conduisant à l'actuelle Union Européenne avec une monnaie commune dénommée EURO et qui est devenue effective depuis le 1er janvier 2002. Il n'a pas manqué de citer les autres formes qui sont liées parfois aux réformes et à la constitution des marchés communs, soit à la production et aux projets d'investissement intégrateurs, soit celles relatives aux règles d'harmonisation qui se pratiquent d'ailleurs dans la zone franc. Celles-ci qui touchent à la convergence par l'effet de discipline économique et de surveillance multilatérale. Selon l'avis du professeur, toutes ces formes d'intégration n'offrent aucun clivage mais peuvent se combiner et se compléter les unes les autres.

16. En ce qui concerne les objectifs et mécanismes d'intégration, Monsieur BIAO a tout d'abord rappelé les objectifs qui sont de :

- Promouvoir l'établissement graduel d'un marché commun,
- Renforcer l'unité des économies des pays membres,
- Participer à la création d'un vaste marché commun africain.

17. Ensuite, il a énuméré les mécanismes aidant à atteindre ces objectifs, notamment :

- L'unification fiscal-douanière ;
- La mise en œuvre d'un marché commun et Afrique centrale ;
- La création d'un fonds de solidarité économique pour la coopération et le développement des pays membre.

18. Abordant le second point, l'orateur a indiqué que malgré des efforts déployés depuis le début du processus d'intégration qui a commencé dans les années 1964, le bilan reste mitigé au regard des programmes et potentialités de la sous-région. Selon lui les facteurs entravants sont entre autres, le manque de suivi dans l'application des engagements pris, l'instabilité politique et la précarité de la paix et de la sécurité dans la zone etc.

19. En outre, l'orateur a présenté avec optimisme les perspectives liées aux évolutions de la CEMAC et a noté qu'il y a trois principaux axes qui peuvent suffire pour accélérer l'intégration de l'Afrique centrale. Il s'agit de :

- Harmoniser les politiques économiques et les cadres juridiques favorables des pays membres ;
- Chercher les voies et moyens pour construire un marché commun répondant à tous les critères, et
- Mettre en place les mécanismes appropriés de prévention, de gestion et de résolution des conflits dans la sous-région.

20. Avant de conclure son exposé, l'intervenant a invité les participants à réfléchir sur l'intégration des grands thèmes d'actualité d'aujourd'hui comme le NTIC, le VIH/SIDA et la protection de l'environnement, dans le processus d'intégration régionale parce qu'ils participent indéniablement à l'accélération de l'intégration régionale.

21. Pour conclure le Prof. BIAO a souligné le caractère éminemment important et urgent de l'intégration régionale qui suscite de nos jours un nouvel engagement à soutenir dans tous les sens.

22. Prenant la parole à son tour, le Prof. Ondo Ossa a indiqué qu'il importe d'abord de situer le contexte dans lequel la mondialisation apparaît incontournable. Cette dernière est un mouvement qui admet une certaine flexibilité aux mécanismes, un cadre d'ajustement structurel et un désengagement des états dans les affaires proprement économiques. Pour le Professeur, le mouvement de mondialisation s'oppose à celui de sous-régionalisation.

23. Selon le Prof. Ondo Ossa, il faut d'abord présenter le cadre du processus d'intégration devant aboutir à un espace homogène et ensuite poser une problématique à résoudre.

24. Ainsi pour mieux étayer sa pensée, il a défini deux formes d'intégration en Afrique centrale, notamment l'intégration institutionnelle et celle par les marchés.

25. Selon l'orateur, la première forme d'intégration a réussi dans la sous-région dans la mesure où la CEMAC, la CEEAC, la BEAC, la BDEAC et autres sous-institutions existent et fonctionnent malgré les difficultés qui leur sont inhérentes. Mais la seconde forme d'intégration qui s'obtient à travers les marchés est en recul par rapport à la première.

26. D'où le sens de la problématique que pose le professeur. L'intégration par les marchés est-elle fiable ? C'est ce qui conduit au postulat de l'offre et de la demande afin de s'intéresser à ces structures. Toujours selon lui, il faut donc impulser par l'offre qui doit répondre à la demande. De l'autre côté a-t-il indiqué, l'ajustement de la demande est également nécessaire en jouant sur les revenus des deux secteurs (public et privé) même s'ils constituent une contrainte de fonds. Pour donc accélérer l'intégration régionale, il convient de considérer deux points essentiels :

- Le renforcement de la coopération institutionnelle par des politiques économiques traditionnelles ;
- La promotion des nouveaux axes des politiques commerciales de renforcement de la coopération institutionnelles par des politiques économiques traditionnelles par la politique fiscale, la politique budgétaire et la politique monétaire accompagné d'une bonne gouvernance.

27. Quant aux nouveaux axes des politiques commerciales a-t-il noté, il faut considérer les aspects tels que les avantages comparatifs et la compensation en termes de gains et des pertes. Ces avantages comparatifs sont à créer par rapport aux débouchés régionales (interne de la CEMAC) et internationale (prendre en compte la mondialisation). Le Professeur a mis ensuite en exergue l'aspect compensation qui se heurte à l'antagonisme entre Etats membres, au déficit des économies etc...

28. Il prévoit donc la compensation en termes des infrastructures des projets intégrateurs afin de créer des biens communs, durables et utiles à tous.

29. En conclusion, le Professeur a invité les participants à tenir compte des nouvelles orientations qui peuvent être la lutte contre la pauvreté qui suppose la mise en œuvre des programmes communs sur le suivi de santé primaire, l'éducation de base et l'intégration des systèmes de formation.

30. A la fin de ces deux exposés, des débats ont suivi au cours desquels les participants ont indiqué avoir l'impression que :

- L'évolution de l'intégration s'effectue en fonction des conjonctures économiques et des crises, et que
- Cette intégration semblerait être imposée beaucoup plus de l'extérieur posant ainsi un problème d'appropriation par les acteurs et bénéficiaires.

31. Les participants se sont en outre penchés sur les limites de la multi-appartenance des pays aux organisations sous-régionales (Angola, RDC, Burundi) et ont dégagé les avantages et les problèmes que cette appartenance multiple peut engendrer. Comme avantage, il a été indiqué que les pays pratiquant cette méthode élargissent leur marché et leur poids politique. Cependant, les engagements financiers (contribution) et politiques deviennent lourds à supporter, surtout pour les pays qui des revenus faibles.

32. Il a aussi été noté que la sous-région manquait de données statistiques fiables, d'infrastructures physiques adéquates (communication, routes) et était confrontée à d'énormes crises et conflits empêchant la libre circulation des biens et des personnes.

33. Il a été enfin noté que la mise en œuvre des engagements pris par les hautes autorités des pays de la sous-région se trouve confrontée à l'absence d'institutions fortes, de pays locomotives et de réseaux de personnes possédant une culture d'intégration.

4.2. L'intégration physique à travers le développement des infrastructures

34. Cette session a été présidée par le Général Louis-Sylvain Goma, Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), avec pour intervenants le Secrétaire Exécutif Adjoint de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et le Prof. Touna Mama de l'Université de Yaoundé II. Le rapporteur étant M. Gillond Aimé Clovis, point focal du CDSR-AC au Congo.

35. Dans son intervention, le Secrétaire Exécutif Adjoint de la CEMAC s'est d'abord appesanti sur l'état des infrastructures de transport en zone CEMAC tout en présentant un tableau synoptique des projets de routes planifiés et mis en œuvre tout en insistant sur les progrès accomplis et les perspectives d'avenir. Le Prof. Touna Mama quant à lui, a focalisé son intervention sur l'importance des infrastructures dans l'intégration physique de la CEMAC, les insuffisances quantitatives et qualitatives des infrastructures en zone CEMAC et CEEAC et enfin sur la nécessité de tenir compte des autres types d'infrastructures en dehors des routes dans l'intégration en Afrique Centrale à savoir l'énergie, l'eau, les télécommunications et du secteur des transports aériens.

36. Au cours des discussions qui ont suivi, les participants ont fait le constat selon lequel l'Afrique Centrale est mal lotie en infrastructure, surtout routières. Cette situation bloque l'évolution du processus d'intégration. Il a donc été relevé qu'il y a une nécessité à financer les études sur les projets d'infrastructures par les Etats sans attendre la contribution des bailleurs de fonds.

4.3. Les approches régionales pour la résolution des problèmes régionaux

37. Ce thème a été abordé sous la présidence de Monsieur Mirassa Clément, Directeur au Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Congo. Les intervenants étaient MM. le Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC et le

Secrétaire Exécutif Adjoint de la CEMAC, avec comme rapporteur M. Wandji Mvou, point focal du CDSR-AC au Gabon.

38. Prenant la parole en premier lieu, le représentant de la CEEAC a indiqué que ce point s'inscrit dans le droit fil de la décision de créer l'Union Africaine et le NEPAD. Il a aussi précisé que l'Acte constitutif de l'Union Africaine prévoit la création d'une Union Economique et monétaire dont la responsabilité de mise en place incombera en particulier aux 5 organismes de la région (l'UNA, CEDEAO, SAAC, CEEAC et COMESA), à l'ONU, à la BAD et à d'autres partenaires.

39. Poursuivant son exposé, il a précisé que l'accélération du développement de l'Afrique centrale passe par l'intégration économique. Aussi, il a posé la question : quelles solutions régionales à des problèmes régionaux ?

40. La réponse à cette question, d'après l'orateur, passe par la convergence des politiques macro-économiques, c'est-à-dire des politiques monétaires, budgétaires, commerciales et de changes et notamment sur la concordance des objectifs nationaux et des objectifs régionaux. Il s'agira également d'identifier les domaines stratégiques essentiels à prendre aux niveaux régional, sous-régional et national

41. Il a rappelé que la recherche de solutions aux problèmes de développement, au niveau national, doit s'inscrire dans une logique de régionalisation, en raison non seulement des avantages que procure (références théoriques et empiriques) la démarche mais également du contexte nouveau des relations internationales marqué par les puissants courants de la mondialisation. De ce fait a-t-il souligné, les objectifs stratégiques de développement de portée nationale doivent être articulés avec les politiques et stratégies de développement sous-régionales et régionales. A cet effet, il a cité quelques domaines d'intervention estimés stratégiques pour la dynamisation du processus de l'intégration en Afrique Centrale, notamment :

- La sécurité, la paix, la stabilité et la prévention et la résolution des conflits ;
- Le développement des infrastructures physiques d'appui aux communications et aux échanges ;
- Les secteurs sociaux : santé, éducation, formation, recherche, maladies endémiques et infectieuses ;
- Les sciences et la technologie ;
- L'environnement.

42. Il a par ailleurs noté que l'analyse du processus de l'intégration en Afrique Centrale découle sur un bilan mitigé en termes de réalisations; ce qui conduit à la question de savoir : quels véritables mécanismes faut-il mettre en place de manière à favoriser un développement équilibré des Etats membres et assurer un meilleur partage des gains attendus de l'intégration ?

43. La deuxième intervention s'est concentrée sur la supranationalité et la subsidiarité qui, dans le prolongement de la réflexion débouchent sur un autre type de préoccupations difficilement surmontées en dépit de l'engagement constamment affirmé en faveur du processus de l'intégration, à savoir quelle forme d'intégration recherchent les Etats ? Ces préoccupations sont d'autant plus présentes qu'elles se

manifestent dans le caractère imprécis des objectifs assignés aux projets communautaires sectoriels.

44. Des débats qui ont suivi ces interventions, les participants ont noté la nécessité d'affirmer la dimension régionale, dans un contexte de mondialisation. Il a aussi été noté que la recherche systématique d'une effectivité de la volonté politique par la matérialisation des intentions exprimées, au plan institutionnel, sous la forme d'initiatives concrètes en matière d'intégration s'avère nécessaire.

45. Pour agir de manière à impulser le processus de l'intégration en Afrique Centrale, les participants ont suggéré l'identification de domaines stratégiques et l'abandon des réflexes de repli et attributs de stricte souveraineté au profit de la supranationalité. Sur ce point précis, les progrès réalisés par la CEMAC au plan institutionnel doivent inspirer les autres organes d'intégration de la sous-région et contribuer au renforcement du processus de l'intégration dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

46. Les participants ont été de l'avis que des stratégies doivent être développées, au travers des études de faisabilité, de manière à susciter des réflexions mûries sur les domaines critiques porteurs d'intégration et déboucher sur des projets concrets, base de négociation et de mobilisation des financements. Ce point est d'autant plus urgent que la mise en œuvre du NEPAD ne profitera en priorité qu'aux régions dotées de projets déjà disponibles en quête de financements.

47. La question du développement durable et de son lien avec les conséquences des pressions actuelles et futures sur l'environnement a fait l'objet d'une attention particulière. Il a été relevé que la sous-région de l'Afrique Centrale n'est pas épargnée par le phénomène de la dégradation de l'écosystème (effets de serre) et de la désertification. Des études en cours, inscrites dans le cadre des initiatives mondiales, doivent déboucher sur des plans directeurs de conservation et de protection de l'environnement, au niveau sous-régional, et des programmes précis.

4.4. Les arrangements et les capacités institutionnels

48. Sur ce thème, deux présentations ont été faites successivement par le Prof. Narcisse MOUELLE KOMBI, de l'Université de Yaoundé II et le Professeur Adolphe Minkoa She, de l'Université de Yaoundé II. Monsieur Dieudonné Mouiri Boussougou a présidé la session, avec M. Wandjie Mvou comme rapporteur.

49. Le premier intervenant a relevé que l'intégration régionale n'était pas une inspiration nouvelle en Afrique Centrale mais que les différentes tentatives de regroupement n'ont pas abouti aux résultats attendus. En effet la première tentative a-t-il noté, remonte à 1959 avec la création de l'Union Douanière Equatoriale (UDE) ensuite l'UDEAC et l'UEAC. Actuellement deux Communautés soutiennent le processus d'intégration à savoir la CEMAC et la CEEAC. Toujours dans son intervention, l'orateur a développé les techniques d'aménagement institutionnel ainsi que les techniques d'allocation des compétences de deux communautés.

50. Ainsi, selon l'orateur, les techniques d'aménagement institutionnel se caractérisent par le volontarisme de leurs bases fondamentales et le classicisme de leurs statuts juridiques.

51. Les aspects dudit volontarisme se retrouvent dans les sources juridiques de l'association qui se fondent sur un idéal de développement économique accéléré et harmonieux des Etats membres, la prégnance du fondement conventionnel. Les actes constitutifs de ces Communautés Economiques Régionales (CER) sont en effet des traités au sens du droit international mais on observe qu'il y a une difficile conciliation entre le principe de la souveraineté nationale et les limitations, abandons et transferts de souveraineté.

52. Les aspects du volontarisme se retrouvent également dans les principes fondamentaux de ces regroupements basés eux-mêmes sur la soumission aux principes classiques du droit international, la sacralisation de l'autonomie constitutionnelle des Etats membres, la sur-valorisation de l'idée de souveraineté et le consensualisme des modalités de participation. On peut retenir pour ce dernier aspect, entre autres, l'inertie des conditions d'élargissement des CER, le non-verrouillage des conditions de sortie ainsi que l'absence d'un pacte de fidélité à la communauté.

53. En outre, le présentateur a souligné que le classicisme du statut juridique s'observe au niveau de l'architecture organique des CER de l'Afrique Centrale qui se décompose en différents organes qui sont soit intégrés, administratifs, d'exécution et de contrôle, techniques ou spécialisés, par exemple la Conférence des Chefs d'Etat (CEMAC), la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement (CEEAC) le Conseil des Ministres, la Cour de Justice. On constate la multiplicité des institutions et l'appartenance multiple des Etats à plusieurs institutions. Ceci serait-il la cause de la léthargie de certaines d'entre elles ou la cause du grippage du mécanisme communautaire ?

54. Le classicisme du statut juridique s'exprime aussi dans la personnalité juridique des CER. En effet celle-ci est reconnue par le droit originaire. De ce droit découle leur capacité juridique fonctionnelle, leur capacité de contracter, d'acquérir, d'emprunter ou d'aliéner des biens immobiliers, ainsi que leur faculté d'accepter des dons, legs. Ce droit détermine également le fondement, l'étendue et la portée de leurs privilèges et immunités ainsi que les ressources et capacités financières.

55. M. Mouelle Kombi a ensuite relevé que 2 idées maîtresses sous-tendent les techniques d'allocation des compétences aux CER. Il s'agit de la prégnance des logiques de coordination et la faible concession à l'idée de supranationalité, elle-même reflet des logiques défailtantes de coordination. La base du processus de formation des CER est le choix primordial de l'intégration par l'économie en se référant à la Charte de l'OUA, la Déclaration de Monrovia et autres grandes déclarations, à l'intégration régionale comme moteur du développement, la problématique des critères de convergence, etc. Malgré les objectifs fixés dans ces déclarations, on observe que de nombreux secteurs souffrent d'un déficit de volontarisme intégrateur : libre circulation des biens et des personnes, agriculture, industries, éducation, énergie et ressources naturelles, Ces lacunes relevées conduisent à considérer une véritable diplomatie de l'intégration et sont le témoignage manifeste de la faible concession à l'idée de supranationalité.

56. Cette faible concession a-t-il noté a été soutenue par l'exception monétaire et la difficile affirmation de l'immédiateté communautaire. L'Union monétaire est considérée comme une réussite au regard du dynamisme et de l'exemplarité de la zone franc. Cependant l'application effective des autres engagements rencontre souvent des difficultés. La plupart des actes obligatoires comme les règlements directement applicables par tous les Etats, les directives, et décisions, et des recommandations et avis qui n'ont pas de caractère contraignant ne sont pas effectivement mises en application dans les Etats.

57. Le présentateur a conclu son exposé en relevant qu'une organisation internationale est un corpus et un animus. Par le corpus (ensemble des structures organiques) l'organisation prend corps. Par l'animus (volontarisme intégrateur), elle s'anime. L'intégration régionale en Afrique Centrale ne sera une réalité que par et dans la conscience des peuples de la sous-région qui seuls peuvent lui conférer sa légitimité.

58. Dans la deuxième présentation, M. Minkoa She, a mis en relief l'interaction et la complémentarité des deux « types d'intégration » : l'intégration institutionnelle et l'intégration par le marché.

59. D'entrée de jeu, l'orateur s'est posé la question de savoir dans quelle mesure les institutions sous- régionales qui apparaissent comme les instruments de mise en œuvre des politiques d'intégration sont-elles dotées de capacités leur permettant de dynamiser le processus d'intégration ? Pour répondre à cette question, une première démarche consisterait à considérer les différentes institutions et à s'interroger sur leurs aptitudes à jouer leur rôle. La seconde consisterait à s'interroger sur les avantages et inconvénients de l'existence d'une pluralité d'institutions sous-régionales visant l'intégration socio-économique. Cette double démarche aboutit à plaider d'une part pour le renforcement des capacités des institutions et d'autre part pour un meilleur aménagement du pluralisme institutionnel.

60. Il a aussi indiqué que les capacités incluent les pouvoirs attribués à une institution pour lui permettre de remplir sa fonction. Le renforcement de ces capacités, entre autres, favoriserait d'une part la compétence des différentes institutions par rapport aux Etats qui à son tour, entre autres, garantirait le respect des décisions prises. D'autre part, ce renforcement favoriserait l'efficacité organisationnelle avec comme résultats : l'adéquation de la création des organes en tenant compte des domaines prioritaires, et la garantie des ressources ainsi que l'autonomie de financement des institutions. La dépendance des institutions vis à vis des cotisations des Etats est préjudiciable à leur survie a-t-il déploré.

61. Toujours dans sa présentation, l'orateur a examiné la nécessité d'un meilleur aménagement du pluralisme a été examinée du point de vue des Etats qui doivent organiser la multi-appartenance (appartenance à plusieurs institutions) et du point de vue des institutions sous- régionales afin de favoriser les synergies et de dépasser la coordination informelle pour créer un cadre permanent de concertation.

62. M. Minkoa She a conclu en soulignant que la durée et la stabilité d'une institution sont le gage de son évolution positive.

63. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont relevé la pertinence des réflexions faites par les présentateurs. Des questions importantes ont été soulevées quant à l'existence des CER, leur finalité, leur évolution, la duplication des activités, la nécessité d'une coordination des activités, leur implication dans l'application des Conférences Internationales etc. Les participants ont noté que malgré l'existence de ces CER, on observe une certaine résistance au changement. La nécessité de l'internalisation du processus d'intégration par les populations a été à nouveau soulignée. Les discussions ont par ailleurs montré la nécessité de dissocier les fonctions des CERs. Le renforcement des capacités de certaines institutions (CEMAC) est indispensable au regard des enjeux actuels.

64. Les débats ont montré la nécessité d'accélérer le processus d'intégration économique dans la sous-région.

4.5. Architecture de la paix et de la sécurité en Afrique centrale

65. Présidés par M. Eteki Mboumoua, les travaux sur le thème architecture paix et sécurité ont démarré par un bref rappel de celui-ci sur les différents efforts fournis dans le but de gérer les conflits dans la sous-région Afrique centrale. Ceci par la création du Conseil Consultatif sous l'Initiative des Nations Unies, du COPAX et à la signature du Pacte Mutuel de non-agression entre les Etats de l'Afrique centrale, le MARAC et le Comité de Chefs de police de l'Afrique centrale.

66. Ensuite, deux exposés ont été présentés respectivement par le Prof. Luc Sindjoun et par le Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC. Le rapporteur étant M. Baikoua Léon point focal du CDSR-AC de la Centrafrique.

67. Le premier orateur a mis en relief trois principales considérations relatives au thème à savoir :

- Le couple paix, sécurité et intégration régionale ;
- La paix et la sécurité comme biens indivisibles, communs susceptibles d'entraîner une régionalisation ;
- Comment envisager la dimension sous-régionale dans un environnement de conflit inter-étatique ?

68. Dans l'environnement conflictuel de l'Afrique centrale, l'orateur s'est interrogé sur la possibilité de construire une architecture de la paix et la sécurité qui puisse se fonder sur du sable mouvant. A cela deux grands points ont été mis en exergue à savoir :

69. La construction de la paix et la sécurité en Afrique centrale ;
La crise de l'architecture de la paix et de la sécurité.

70. S'agissant du premier point, l'orateur a fait ressortir l'existence d'une pluralité d'architectes tant institutionnelles (CEEAC, ONU, CEMAC, etc) qu'individuelles (interventions des Présidents Gabonais et Angolais respectivement dans les crises en RCA et au Congo-Brazzaville). Cette pluralité d'architectes est sujette à des conflits

mettant en concurrence différentes institutions et dans certains cas elle crée une personnalisation des initiatives.

71. Quant à la crise de l'architecture de la paix et la sécurité, l'intervenant a montré que cela provient de l'extraversion stratégique de l'Afrique centrale d'une part et de la forte dépendance de celle-ci vis à vis des autres d'autre part.

72. Pour conclure, le Prof. Luc Sindjoun a fait remarquer qu'en sus des menaces citées ci-dessus s'ajoutent d'autres non militaires (insécurité alimentaire et sanitaire, déficit démocratique, criminalité transfrontalière, etc.) pouvant entraîner un conflit intra et inter-étatique.

73. Son Excellence Cosme s'est inscrit dans la logique de son prédécesseur en ajoutant toutefois que la réponse de la sous-région à la résolution des conflits se repose sur les chartes de l'ONU et de l'OUA qui ont inspiré la création de certains au niveau de la CEEAC notamment la COPAX, mécanisme interne d'alerte rapide auquel il faut ajouter la Commission de Golfe de Guinée. Ces instruments sont encore non opérationnels puisqu'ils attendent leur ratification par les différents parlements des pays de l'Afrique centrale.

74. L'orateur a terminé son propos en appelant à une responsabilisation de la sous-région dans la prévention et la résolution des conflits dans la mesure où le Conseil de sécurité des Nations Unies ne peut pas répondre à toutes ces préoccupations au même moment.

75. Les discussions qui ont suivi ont fait ressortir la nécessité pour les pays de la sous-région de s'investir davantage dans le maintien de la paix et de la sécurité. Les participants ont exhorté les communautés régionales de la sous-région à être proactives dans la prévention des conflits et leur résolution.

4.6. Témoignages

76. Dans son témoignage, M. Eteki Mboumoua, ancien Secrétaire Général de l'OUA et actuel Président de la Croix rouge camerounaise a relevé que plusieurs doctrines, stratégies et plans ont été développés sur la question de l'intégration régionale mais qu'à son avis le Traité d'Abuja serait la dernière pierre. Selon l'orateur, la situation actuelle montre que l'intégration dans la sous-région n'est pas à parfaire mais est à faire. Pour rendre ce témoignage plus vibrant, il a comparé le processus en cours en Afrique Centrale à celui en cours en Afrique de l'Ouest.

77. M. Eteki a souligné que les regroupements actuels sont le reflet des fédéralismes observés sous différents régimes et à différentes époques. Des points communs existent aux deux sous-régions Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest : le multiculturalisme, le problème d'insécurité, etc. Cependant il est observé des différences d'évolution malgré le fait que le modèle suivi par ces sous-régions soit le même à savoir le modèle européen. Les défis auxquels doivent faire face les pays des deux sous-régions sont nombreux. Les principaux sont la libre circulation des biens et des personnes, l'harmonisation des politiques économiques, les enjeux de défense et de sécurité.

78. Ces défis sont relevés différemment dans les deux sous-régions. En Afrique de l'Ouest, les réseaux commerciaux dioula, peulhs, etc... ont existé depuis des temps immémoriaux. Ces avancées sur le plan de la mobilité informelle ont été plus ou moins formalisées par les textes de la CEDEAO relatifs à la libre circulation des biens et des personnes. A l'inverse en zone CEMAC, et CEEAC, la grande forêt, l'absence de réseaux similaires de commerce et les systèmes coloniaux différents, ont été des freins à la mobilité des personnes.

79. Toujours dans sa déclaration, l'orateur a indiqué que de nombreux projets régionaux ont été élaborés en Afrique de l'Ouest et certains mis en œuvre dans les domaines de l'énergie, des routes, télécommunications. Dans le domaine de la sécurité, une force de maintien de la paix sous-régionale, dénommée ECOMOG existe. Un moratoire sur l'importation des armes légères a été signé par les Etats membres et un mécanisme de gestion des conflits a été mis en place.

80. Alors qu'en Afrique Centrale, le schéma d'intégration n'a pas encore démontré son effectivité. Des projets commencent à voir le jour en zone CEMAC. Pour terminer, l'orateur a cherché à savoir si l'on doit attendre la mise en place de l'Union Africaine pour fusionner ces deux institutions dont la coexistence semble poser quelques problèmes.

81. Quant à Dr Fokam, il a d'abord relevé qu'en écoutant les exposés précédents faits par ceux qu'il appelle des théoriciens, l'on peut conclure que théoriciens et praticiens aboutissent aux mêmes résultats en matière d'intégration dans la zone Afrique Centrale.

82. Définissant l'intégration comme étant l'expression d'une volonté d'être ensemble et de partager les ressources, l'avenir et bien d'autres préoccupations socio-économiques, l'orateur a souligné qu'il y a pourtant un obstacle auquel on se heurte et qui se résume en la création d'un espace géographique économique. Selon lui ce problème se présente de manière délicate quand on considère les problèmes économiques et sociaux auxquels les pays font face. Car a-t-il souligné, on ne peut faire l'intégration sans s'appuyer sur l'existant.

83. Les conditions pour réussir l'intégration sont nombreuses dira-t-il, parmi lesquelles la transformation des mentalités, l'adoption de politiques compatibles avec l'objectif d'intégration et toutes ces conditions peuvent s'inscrire dans ce qu'on peut appeler la culture d'intégration.

84. Pour les pays africains, adopter une culture d'intégration doit amener les populations à réduire l'impact de la culture européenne. Les populations doivent être associées au processus de réflexion sur l'intégration malgré les contraintes. Ainsi, par exemple, les privatisations des entreprises créées tout au long des années avec l'argent des contribuables, auraient pu profiter aux opérateurs économiques des pays de la sous-région Afrique centrale. Ceux-ci en effet, auraient pu aussi s'organiser pour investir dans certains domaines comme les télécommunications.

85. Pour terminer, Dr Fokam a affirmé que les institutions chargées de rendre effective l'intégration régionale, devront aider à repenser les politiques communes dans les domaines économique et social, parce que l'intégration est une nécessité dans un monde en évolution et dans le contexte actuel de la mondialisation.

86. Suite à ces deux témoignages, les participants ont relevé que dans le domaine de l'intégration, quelques réalisations sont quand même enregistrées, à l'actif de la CEMAC : réforme fiscal- douanière qui n'existe pas en Afrique de l'Ouest, les projets d'axes structurants. Les participants ont noté qu'en Afrique Centrale, le schéma d'intégration apparaît comme contraignant. Il est indispensable d'innover en minimisant les différences et maximisant les atouts et les cohérences. Dans ce cadre l'Université étant un cadre de recherche pourrait valablement apporter une contribution substantive. La société civile également, car elle offre un cadre de dialogue, de «libération des intelligences ».

4.7. Recommandations

87. A l'issue des exposés et des discussions sur les six thèmes de la réunion préparatoire du Forum sur le Développement Africain (FDA), tenu du 4 au 5 février 2002 à Yaoundé en république du Cameroun, les participants ont fait les recommandons suivantes :

4.7.1. Du bilan de l'intégration et des politiques économiques pour l'accélération de l'intégration régionale,

- S'assurer de l'application effective de tous les engagements pris par les Etats membres de la sous-région Afrique Centrale, au niveau de ces institutions par une coordination cohérente ;
- Mettre en place un fonds de solidarité afin de participer au financement des projets intégrateurs des infrastructures retenues au niveau sous-régional ;
- Internaliser la politique de l'intégration au niveau des populations de la sous-région de façon à obtenir une adhésion des peuples à toutes les décisions des dirigeants ;
- Dimensionner au plan sous-régional les programmes communs de lutte contre la pauvreté, de santé primaire, du VIH/SIDA ainsi que de l'éducation, de la sécurité alimentaire et de la politique sociale de travail ;
- Disposer d'un réseau fiable de toutes les informations et données statistiques en vue d'orienter les décisions économiques de la sous-région.
- Trouver des solutions appropriées au problème de multi-appartenance des Etats aux regroupements sous-régionaux afin de ne pas disperser les énergies.

- Stimuler la production dans toutes ses formes afin de susciter l'industrialisation effective de l'Afrique centrale.
- Encourager les entreprises locales et le système de crédit afin de réduire le chômage ;
- Mettre en place des mécanismes de suivie effectif du NEPAD.
- Renforcer la coopération entre les Communautés Economiques de la sous-région afin de maximiser l'utilisation des ressources de ces institutions.
- Urgence et nécessité de mettre en œuvre le protocole sur la libre circulation des biens de production.
- Nécessité de reconstruire/restructurer l'espace Afrique Centrale par la mise en place d'infrastructures adéquates.

4.7.2. De l'intégration physique à travers le développement des infrastructures

- Les Etats de la CEMAC et de la CEEAC doivent élaborer un Réseau routier plus ambitieux et plus dense pour relier plus facilement les Etats entre eux et donner un coup d'accélérateur au processus d'intégration en Afrique Centrale.
- Le réseau dit «réseau routier prioritaires intégrateurs» de la CEMAC devrait être mené à terme en procédant notamment par :
- La recherche d'un maillage minimum, basé sur le choix de ce qui est le plus immédiatement réalisable et à moindre coût ;
- La prise en compte de la complémentarité du transport multimodal <<Rail – Route - voie d'eau>>, en mettant un accent particulier sur la possibilité, pour les pays enclavés et les régions éloignées des pays côtiers d'accéder aux ports maritimes ;
- L'adoption d'une politique qui permette de relier les capitales entre-elles par des voies bitumées.
- La prise en compte de la protection des Ecosystèmes forestiers dans l'aménagement et la construction des routes.
- La prise en compte des secteurs de l'Energie, de l'eau, des télécommunications et des NTIC dans le processus d'intégration.
- Les états membres doivent accélérer les Etudes concernant ces infrastructures susmentionnées sans attendre le financement extérieur.

- Accélérer la mise en place d'une société aérienne privée dans la sous région capable de relier les capitales de la CEMAC et de la CEEAC
- Redynamiser le projet de relations maritimes entre l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest.

4.7.3. Des approches régionales pour la résolution des problèmes régionaux

- Coordonner systématiquement et de manière soutenue les initiatives d'intégration dans la sous-région, au regard de la multiplicité et de la variété des programmes et études ;
- Mettre en place des comités nationaux sur l'intégration avec pour mission de populariser les approches sous-tendant le processus de l'intégration et d'en faciliter l'appropriation par les acteurs des sociétés, autres que les institutions.

4.7.4. Des arrangements et de la capacité institutionnels,

- Accroître la coopération entre les communautés de la sous-région pour éviter les duplications des activités.
- Les communautés CEMAC et CEEAC doivent développer leurs capacités de plaidoyer ;
- Evaluer les communautés par rapport à leurs objectifs pour analyser leur efficacité ;

4.7.5. De l'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale

- Les populations à la base doivent s'approprier les politiques de résolution des conflits ;
- Les Etats membres de la sous-région devront procéder à une application effective des accords ratifiés ;
- La sous-région devra adopter un moratoire sur la fabrication, l'exportation et l'importation des armes légères à l'exemple de la CEDEAO et de la SADC ;

LISTE DES PARTICIPANTS

CAMEROUN

M. Okouda Martin
Ministre des investissements publics et de l'administration territoriale
Ministère des investissements publics et de l'administration territoriale
Yaoundé

M. Eteki Mboumoua William Aurélien
Ancien Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)
B.P. 1155, Yaoundé
Tél/Fax : (237) 222 41 77

M. Simo Njonou Jean-Paul
Attaché à la Présidence de la République du Cameroun
Membre du Comité Inter-Etats de l'UEAC/CEMAC
Présidence de la République du Cameroun
Yaoundé
Tél : (237) 760 15 09 / Fax : (237) 225 52 15

M. Atangana Evira Edmond
Contrôleur des banques
Ministère de l'économie et des finances
Yaoundé
Tél : (237) 775 63 17 / Fax : 222 30 44
E-mail : atanganaevina@yahoo.fr ; evina79@yahoo.com

Mme Elombat Mbedey Marie-Rose
Chef de Division de la Coopération monétaire et financière
Ministère de l'économie et des finances
Yaoundé
Tél : (237) 774 23 82 / Fax : 222 95 62

M. Kengne Pascal
Chef de Division
Ministère des investissements publics et de l'administration territoriale
Yaoundé
Tél : (237) 222 10 88

M. Boulleys Robert
Ministère des investissements publics et de l'administration territoriale
Yaoundé
Tél : (237) 223 59 47 / Fax : 223 59 50

M. Nkoumba Essebe Jean-Didier
Ministère des investissements publics et de l'administration territoriale
Yaoundé
Tel: (237) 223 59 47 – 983 40 75

M. Boudet Etoundi Georges
Ministère des investissements publics et de l'administration territoriale
Yaoundé
Tél : (273) 223 59 47

CONGO (REP)

M. Clément Mierassa
Directeur Général
Ministère de l'économie
B.P. 53, Brazzaville
Tél : (242) 81 58 36/ Fax : (242) 81 59 09

M. Guillond Aimé Clovis
Chargé des Opérations
Direction des relations économiques et financières extérieures
Ministère de l'économie, des finances et du budget
B.P. 14.593, Brazzaville
Tél : (242) 81 41 43 / Fax : 81 41 45

M. Camille Mouléné
Attaché économique auprès du Ministre de l'économie
des finances et du budget
Ministère de l'économie, des finances et du budget
Brazzaville

GABON

M. Wandjié Mvou Nicolas
Conseiller du Ministre
B.P. 15678, Libreville
Tél : (241) 27 34 90 / Fax : 76 01 41 / E-mail : plan.info@internetgabon.com

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

M. Baïkoua Léon
Expert national
Ministère du plan
B.P. 696, Bangui
Tél : (236) 61 78 11 – 50 05 24 / Fax : 61 73 87 / E-mail : lbaikoua@email.com

TCHAD

M. Mahamat Moustapha Tidjani
Directeur national des projets du PAM
Ministère de la promotion économique et du développement
B.P. 286
Njaména, Tchad
Tél. : (235) 52 33 54 – 842 14 70 / Fax : 51 51 85

UNIVERSITES

Prof. Biao Barthélémy
Doyen
Faculté des sciences économiques et de gestion
Université de Parakou
B.P. 123
Parakou, Bénin
Tél : (229) 61 20 22 / Fax : 61 07 12
E-mail : babiao@yahoo.fr - bbiao@hotmail.com

Prof. Bekolo Ebe Bruno
Recteur
Université de Yaoundé II-SOA
B.P. 1792
Yaoundé, Cameroun

Pr. Pondi Jean-Emmanuel
Directeur
Institut des relations internationales du Cameroun
Université de Yaoundé II
B.P. 1637
Yaoundé, Cameroun
Tél/Fax: (237) 231 03 05 / E-mail: iric@uycdc.uninet.cm

Prof. Touna Mama
Doyen
Faculté des sciences économiques et de gestion
Université de Yaoundé II
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 220 69 25 – 770 47 41 / E-mail : tounamam@uydc.uninet.cm

Prof. Njomgang Claude
Directeur GPE
Université de Yaoundé II
B.P. 13716
Yaoundé , Cameroun
Tél : (237) 223 44 67 / E-mail: njomgang@uycdc.uninet.cm

Prof. Tsafack Nanfosso Roger
Université de Yaoundé II
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 220 52 19 / Fax : 223 79 12

Prof. Minkoa She Adolphe
Université de Yaoundé II
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 991 83 01 / E-mail : minkoa@hotmail.com

Dr. Kobou Georges
Vice-Doyen
Université de Douala
B.P. 8036
Douala, Cameroun
Tél : (237) 751 05 08 / E-mail : koge1@hotmail.com

Prof. Luc Sindjoun
Université de Yaoundé II
Yaoundé, Cameroun

Dr. Donfack Sokeng Léopold
Enseignant d'Université
Université de Douala
Douala, Cameroun
Tél : (237) 999 87 36 / Fax : 342 75 61 / E-mail : ldsokeng@yahoo.com

Prof. Ondo Ossa
Université de Libreville
Libreville, Gabon

Prof. Avocksouma Djona Atchénémou
Université de Ndjaména
B.P. 1117
Njaména, Tchad
Tél : (235) 51 71 44 – 51 89 39 / Fax : 52 31 59 / E-mail : avocks@hotmail.com

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

M. Guinweth-Bibey Igor Amos
Expert
AJF ADES
B.P. 11451
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 981 91 81; E-mail: amosEgts@yahoo.fr

M. Ombolo Menunga Rogatien
Coordinateur
Agro-pastoral et services du Cameroun (APSC)
B.P. 11025, Yaoundé, Cameroun, Tél: (237) 221 56 00 / Fax: 221 46 47 / E-mail:

Mme Andela Christine
COASAD
B.P. 11813
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 996 32 58 / E-mail: andelac@yahoo.com

M. Mballa Mballa Jean
Président
FONSDEC
B.P. 7483
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 220 22 39

M. Kamdem J. Séraphin
OSCA
B.P. 2905
Yaoundé, Cameroun
Tél/Fax: (237) 231 91 43

Mme Amougou Judith
OSCA Cameroun/Club OUA-Cameroun
B.P. 2905
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 231 91 43 / Fax: 231 91 43

M. Hozier Nana
Directeur Adjoint
SAILD
B.P. 11955
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 222 46 82 / Fax: 222 62 44

Dr. Nkoyok Jacqueline
B.P. 6912
Douala, Cameroun
Tél: (237) 340 26 02 / Fax: 342 22 09

SECTEUR PRIVE

Dr. Paul K. Fokam
Président
Afriland First Bank
Yaoundé, Cameroun

M. Belibi Benedict
Secrétaire Général
Fédération des établissements de Crédit Afrique centrale
Président de la Bourse des Valeurs
B.P. 133, Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 223 54 01

ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES D'AFRIQUE CENTRALE

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

M. Renamy-Lariot Alexandre
Adjoint au Directeur des Etudes
B.P. 1917
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 223 40 30 – 223 40 60 – 764 11 21 / Fax: 223 33 23
E-mail: Renamy-lariot@Beac.int

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

M. Louis-Sylvain Goma
Secrétaire Général
B.P. 2112
Libreville, Gabon
Tél : (241) 74 66 64 / Fax : (241) 74 66 65 / E-mail : ceeac.orgsr@inct.ga

M. Cosme Nelson
Secrétaire Général Adjoint
B.P. 2112
Libreville, Gabon
Tél : (241) 74 66 64 / Fax : 74 66 65 / E-mail : ceeac.orgsr@inct.ga

Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

M. Mouiri-Bossougou Dieudonné
Secrétaire exécutif adjoint
B.P. 969
Bangui, République centrafricaine
Tél/Fax: (236) 61 21 35 / E-mail : sgudeac@intnet.cf / Web : www.izf.net

M. Djiembi Mouely Simon
Expert
B.P. 969
Bangui, République Centrafricaine
Tél : (236) 981 57 88

Institut sous-régional multisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation de projets (ISTA)

M. Ndongo Hervé Pascal
Directeur
B.P. 3910
Libreville, Gabon
Tél/Fax : (241) 74 42 46

SYSTEME DES NATIONS UNIES

Bureau International du Travail (BIT)

Mme Achio Françoise
Directrice
Bureau pour l'Afrique centrale
B.P. 13
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 221 74 48 / Fax: 221 74 46 / E-mail: achio@ilo.org

M. Pape Beye
Bureau pour l'Afrique centrale
B.P. 13
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 221 74 47 – 221 74 48 / Fax: 221 74 46 / E-mail: beye@ilo.org

Centre sous-régional des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale (CNUDHDAC)

Dr. Mubiala Mutoy
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 221 24 74 / Fax: 221 24 75

M. Ondigui Fouda Basile
Stagiaire
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 221 24 74 / Fax : 221 24 75

Fonds Monétaire International (FMI)

M. Keller Werner
Représentant Résident
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 223 35 61 – 771 10 54 / Fax : 222 14 42

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Mme Bennani-Baiti Fatima-Zohra
Représentante
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 221 55 82 / Fax : 220 50 53 / E-mail : f.bennani@ccnet.cm

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Mme de Mowbray Patricia
Représentant Résident
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 222 50 35 / Fax : 222 43 69

M. Ndong Tah Marcelin
Economiste National
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun

Union Internationale des Télécommunications (UIT)

M. Mahiddine Saïd
Représentant de Zone a.i.
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 222 92 92 / Fax: 222 92 97 / E-mail: mahiddine@itu.int

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Mme Faye Cheryl
B.P. 1181
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 222 31 82 – 222 03 93 / Fax : 221 16 53

SECRETARIAT

Commission économique pour l'Afrique (CEA)/ Centre de développement sous-régional d'Afrique centrale (CDSR-AC)

M. Ben Hammouda Abdelhakim
Directeur
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 223 56 22 / Fax : 223 31 85 / E-mail: casrdc@un.cm

M. Yama-Nkouna Albert
Economiste géologue
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél (237) 223 14 61 / Fax : (237) 223 31 85 / E-mail : casrdc@un.cm

M. Maliko Sylvain
Economiste
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 223 14 61 / Fax : 223 31 85 / E-mail : casrdc@un.cm

M. Kamara Nangnigui David
Economiste
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 223 14 61 / Fax : 223 31 85 / E-mail : casrdc@un.cm

M. Nahimana Gabriel
Economiste
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 223 14 61 / Fax : 223 31 85 / E-mail : casrdc@un.cm

Mme Bakyono Anne-Marie
Economiste
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 223 14 61 / Fax : 223 31 85 / E-mail : casrdc@un.cm

M. Nkoyock Alain F.
Informaticien
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 223 14 61 / Fax : 223 31 85 / E-mail : casrdc@un.cm

M. Mouyedi Sylvain
Statisticien
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél: (237) 223 14 61 / Fax: 223 31 85 / E-mail: casrdc@un.cm

Tsoye Nokono Jean Robert
Webmaster
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : 223 14 61/Fax : 223 31 85/E-mail : casrdc@un.cm

Mme Nyankiyé Immaculée
Assistante administrative
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : 223 14 61/Fax : 223 31 85/E-mail : casrdc@un.cm

Mme Patouossa Céline
Secrétaire
B.P. 836
Yaoundé, Cameroun
Tél : 223 14 61/Fax : 223 31 85/E-mail : casrdc@un.cm

M. Ombe Ndzana Vianney
Consultant
B.P. 5932, Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 775 89 15 – 220 23 18 / Fax : 220 23 18
E-mail : vianneyombé@iccnet.cm